



VILLE DE **CHINON**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EAU DE LA VILLE
AU PROFIT DU BRIT HOTEL LE LION D'OR**

ENTRE :

La Ville de CHINON, représentée par son Maire, Jean-Luc DUPONT, dûment habilité.

d'une part,

ET :

Le BRIT HOTEL LE LION D'OR, représentée par Madame Martine DE CARVALHO, Directrice.

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La Ville de CHINON met à disposition du Brit Hôtel Le Lion d'Or l'eau de la Ville de Chinon afin de permettre l'arrosage des plantes agrémentant la terrasse installée 10 place Jeanne d'Arc.

Article 2 : Conditions financières de la mise à disposition

La Ville de CHINON met le bien décrit à l'article 1^{er} à disposition à titre gracieux.

Cette mise à disposition gracieuse est toutefois soumise au strict respect des arrêtés pris en matière de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse.

Article 3 : Durée de la mise à disposition

La mise à disposition est consentie pendant toute la période estivale.

Article 4 : Résiliation

La Ville de CHINON se réserve le droit de mettre fin à la mise à disposition, en cas de manquement à l'obligation de l'article 2 alinéa 2 et ce, sans préavis.

Fait à CHINON, le **02 AOUT 2022**
En deux exemplaires originaux,

Pour la Ville de CHINON,
Le Maire,

Jean-Luc DUPONT. *par subdélégation
l'adjoint au Maire
É. Mauvert,*

Pour le Brit Hôtel Le Lion d'Or,
La Directrice,

Martine DE CARVALHO